

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE HIPSHEIM**



**Réunion du Conseil Municipal  
Du 02 novembre 2020 à 19h00  
A la salle de la dimière  
Sous la présidence de Monsieur Philippe ROME, maire.**

*Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 28 octobre 2020, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Dimière de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).*

Présents : 13 /15

Présents : Mesdames et Messieurs : Philippe ROME, Cécile FRIEDMANN (*procuration de Mme Céline BRICHLER*), Jean-Paul HEILBRONN, Anita PHILIPPI, Alexandre BOURRAT, Jérôme FRITSCH, Christian HORNECKER, Christophe ISSENHART, Isabelle MISME, Marie-Reine PACLET, Claude SCHULT, Nanouschka WALTHER, Michaël WEBER.

Absentes excusées : Madame Céline BRICHLER (*procuration donnée à Mme Cécile FRIEDMANN.*), Mme Karin MULLER.

Secrétaire de la séance : Madame Anita PHILIPPI.

**Ouverture de séance à 19H00**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous.

Suite à l'attentat à l'encontre de Monsieur Samuel PATY survenu le 16 octobre 2020, Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre Républicaine et demande aux conseillers municipaux de respecter une minute de silence.

**Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 05 octobre 2020.**

Aucune observation n'ayant été formulée le compte rendu du 05 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **Point n° 2 de l'ordre du jour : Nouvelle mairie.**

### **a) Avancement du chantier**

Monsieur Michaël WEBER annonce que les menuiseries sont en cours de fabrication. En attendant leur pose, le chantier est momentanément à l'arrêt.

### **b) Travaux complémentaires non inclus dans les marchés**

- Réfection de la toiture et des gouttières.

Monsieur Michaël WEBER présente les travaux de réfection de la toiture de la maison et de remplacement de la gouttière. Trois entreprises ont été consultées dans le cadre de ces travaux :

- L'entreprise TECHNITOIT pour un montant de 11 250€ HT
- L'entreprise BILZ pour un montant de 11 399.20€ HT
- L'entreprise ART ET TOITURE pour un montant de 11 202€ HT

L'entreprise Art et Toiture est la moins disante mais le devis ne correspond pas à la demande formulée.

Après avoir écouté l'exposé de M. WEBER ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide :**

- **D'autoriser les travaux pour la réfection du toit et des gouttières de la nouvelle mairie ;**
- **De demander à l'entreprise Technitoit de réaliser les travaux pour un montant de 11 250€ HT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**Adopté à l'unanimité.**

- Réalisation d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite et un palier.

Monsieur Michaël WEBER présente les travaux de création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite et d'un palier à l'entrée principale. Trois entreprises ont été consultées dans le cadre de ces travaux :

- L'entreprise HERTRICH pour un montant de 18 357.93€ HT
- L'entreprise MTHA pour un montant de 18 250€ HT
- L'entreprise TRADI pour un montant de 17 357.53€ HT

L'entreprise TRADI est la moins disante mais ne répond pas aux critères techniques souhaités.

Après avoir écouté l'exposé de M. WEBER ;

**Le Conseil Municipal,**

**Décide :**

- **D'autoriser les travaux pour la création d'une rampe d'accès PMR et d'un palier à la nouvelle mairie ;**
- **De demander à l'entreprise MTHA de réaliser les travaux pour un montant de 18 250€ HT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**Adopté à l'unanimité.**

- Raccordement du bâtiment au réseau d'eaux usées et création d'un puit perdu pour les eaux pluviales.

Monsieur Michaël WEBER présente les travaux de raccordement des eaux usées du bâtiment au nouveau regard de branchement et la création d'un puit perdu pour les eaux pluviales.

Trois entreprises ont été consultées dans le cadre de ces travaux :

- L'entreprise STM pour un montant de 8 639.60€ HT
- L'entreprise MTHA pour un montant de 6 325€ HT
- L'entreprise SPEYSER qui n'a pas répondu à l'offre.

Après avoir écouté l'exposé de M. WEBER ;

**Le Conseil Municipal,**

**Décide :**

- **D'autoriser les travaux pour le raccordement du bâtiment au réseau d'eaux usées et la création d'un puit perdu pour les eaux pluviales.**
- **De demander à l'entreprise MTHA de réaliser les travaux pour un montant de 6 325€ HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**Adopté à l'unanimité.**

- Pose d'une résine sur l'escalier existant et sur la rampe d'accès PMR.

Monsieur Michaël WEBER présente les travaux de pose d'une résine sur l'escalier existant du bâtiment et la nouvelle rampe d'accès PMR.

Deux entreprises ont été consultées dans le cadre de ces travaux :

- L'entreprise HAUSSMANN sols résine pour un montant de 6 560€ HT
- L'entreprise HC DECO pour un montant de 5 026.80€ HT

Après avoir écouté l'exposé de M. WEBER ;

**Le Conseil Municipal,**

**Décide :**

- **D'autoriser les travaux pour la pose d'une résine sur l'escalier et la rampe d'accès PMR ;**
- **De demander à l'entreprise HC DECO de réaliser les travaux pour un montant de 5 026.80€ HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.**

**Adopté à l'unanimité.**

**Point n° 3 de l'ordre du jour : Décision modificative n°3**

Suite aux explications de Madame Anita PHILIPPI, il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget primitif 2020 sur la base du schéma ci-dessous :

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
Articles	Libellés	Montants €
21311	Immobilisations corporelles Hôtel de ville	- - 100 000 €
2313	Immobilisation en cours Construction	- + 100 000 €

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide d'apporter les modifications ci-dessus au budget primitif 2020.**

**Adopté à l'unanimité.**

**Point n° 4 de l'ordre du jour : Approbation du règlement intérieur du conseil**

## **municipal.**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'envoi des convocations à la réunion du conseil municipal ;
- les droits des élus locaux ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- la présence du public.

**Le Conseil Municipal ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **Point n° 5 de l'ordre du jour : Dissolution du CCAS au 31/12/2020.**

Madame Anita PHILIPPI expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. Cette solution évitera la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour 1 ou 2 opérations à comptabiliser.

Lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle en exerce directement les compétences. Les dépenses et recettes sont donc imputées directement sur le budget principal.

**Vu** l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** que la Commune compte moins de 1 500 habitants,

**Le Conseil Municipal ;**

## Après avoir entendu l'exposé de Madame PHILIPPI,

### DECIDE :

- De dissoudre le CCAS à compter du 31/12/2020 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.  
Prend acte que le dernier Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020 seront ainsi votés par le Conseil Municipal ;  
Prend acte que l'actif et le passif (résultats) seront repris au budget primitif du budget principal  
Décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette dissolution et à son intégration dans le budget communal.

### Approuvé à 13 voix pour et une abstention (*Mme Isabelle MISME*)

Monsieur le Maire précise que les compétences du CCAS seront transférées à la commission « intergénérationnelle, service à la population, handicap et solidarité »

### Point n° 6 de l'ordre du jour : Factures – finances et devis.

N'ayant pas d'éléments à communiquer sur ce point, monsieur le Maire décide de l'ajourner.

### Point n° 7 de l'ordre du jour : Urbanisme

Monsieur Jean-Paul Heilbronn fait part des autorisations d'urbanisme accordées depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

NUMERO DOSSIER	NOM	ADRESSE du terrain	NATURE DE LA DEMANDE	DECISION	DATE
DP 067 200 20 R0024	VEST Cyril	5C, rue du Noyer	Pose de 2 fenêtres de toit	FAVORABLE avec réserve	13/10/2020
DP 067 200 20 R0025	ROTH Camille	5c rue du noyer	Pose de 2 fenêtres de toit	FAVORABLE avec réserve	13/10/2020
DP 067 200 20 R0026	WOLFF Raymond	13, rue du fossé	Ravalement et peinture sur la façade du garage	FAVORABLE	15/10/2020
DP 067 200 20 R0027	DREOSTO Jean-Pierre	1, rue du 26 novembre	Remise en état du revêtement du mur de clôture	FAVORABLE avec réserve	19/10/2020
DP 067 200 20 R0030	WAGNER Lucien	18 rue de la Scheer	Pose d'une clôture grillagée	FAVORABLE avec réserve	30/10/2020
DP 067 200 20 R0031	SCHNEE Mariette	2a, impasse du four	Remplacement du bardage à	FAVORABLE	30/10/2020

## **Point n° 8 de l'ordre du jour : Communications et Divers**

- Cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commémoration du 11 novembre 1918 ne pourra pas avoir lieu dans les conditions initialement prévues. Cependant pour honorer le devoir de mémoire, il propose de maintenir un dépôt de gerbe en petit comité.

Les personnes invitées seront : le conseil municipal, les maires et adjoints honoraires.

Deux enfants habillés en alsaciens seront présents.

Mme Nanouschka WALTHER se propose de jouer La Marseillaise au violon.

- Réfection du portail du presbytère.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux de réfection des piliers et du portail du presbytère sont en cours par une équipe de bénévoles.

Il propose que les anciens piliers en gré soient récupérés et installés soit au verger communal, soit au nouveau cimetière pour en faire des bancs.

- Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du RPI Hipsheim/Ichtratzheim.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Grégory GILGENMANN, Maire d'Ichtratzheim dans le cadre du fonctionnement du RPI.

A savoir que les dépenses inhérentes à l'école sont réglées durant l'année scolaire par la Commune de Hipsheim et qu'elles sont refacturées au prorata du nombre d'élèves à la Commune d'Ichtratzheim à la fin de chaque année scolaire.

- Chantier en cours.

Monsieur Jean-Paul HEILBRONN fait part aux conseillers municipaux des chantiers en cours de réalisation dans la Commune, à savoir :

- La réalisation du nouveau coffret électrique dans la rue du fossé remplaçant celui situé actuellement dans le bâtiment de l'école.
- La réalisation de la voie verte : installation des massifs d'éclairage public

(travaux préparatoires) et pose de l'enrobé courant du mois de novembre.

Il indique que lorsque les commissions pourront de nouveau se réunir, la commission voirie devra travailler sur le problème du stationnement dans la rue du fossé.

Il informe également les conseillers municipaux qu'il est en contact avec le SDIS et le SDEA pour mettre à jour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) du village. Actuellement la pression des hydrants n'est pas assez puissante pour permettre une défense incendie efficace. Cette compétence appartenant au SDEA, il est en contact avec leur technicien pour réaliser un plan de mise aux normes.

- Tour de table.

Madame Isabelle MISME informe les conseillers municipaux que des objets ont été retrouvés lors des fouilles archéologiques du lotissement de la rue des Alisiers.

Il est proposé de faire, si possible, une vitrine d'exposition dans la nouvelle mairie avec des objets trouvés lors de ces fouilles.

Elle demande ensuite si les conseillers souhaiteraient un condensé des comptes-rendus des conseils communautaires. Ces derniers sont d'accord et la remercient.

Pour finir, Madame MISME indique que la compétence mobilité, jusqu'alors détenue par la Commune sera surement transférée à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Monsieur Claude Schult fait le compte-rendu de la dernière commission sécurité. Il informe les conseillers qu'une convention va être passée avec la Commune d'Erstein pour la mise à disposition de la police municipale quelques heures dans la semaine. L'avantage de cette convention c'est les heures qui pourront être annualisées en fonction de la demande. La commission souhaiterait qu'une prévention sur la sécurité routière soit de nouveau organisée à l'école.

Monsieur Jérôme FRITSCH annonce que malgré la situation sanitaire, l'évènement « octobre rose » organisé le 11 octobre a été une réussite.

Il indique aux conseillers que le local de l'ACL a été rangé et nettoyé. Il demande aux personnes qui ont une clé de l'ancien atelier communal (rue des Alisiers) de ne pas toucher aux affaires de l'ACL sans autorisation.

Monsieur Christophe ISSENHART informe les conseillers municipaux qu'il a participé à la commission « emploi et développement économique à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ».

Il demande quand seront mis en place les lampadaires led test ?

Un lampadaire a été démonté dans la rue Saint Ludan. Une solution est cherchée pour pouvoir changer uniquement les platines et pouvoir conserver les têtes de lampadaire dans cette rue.

Deux autres lampadaires en led seront installés en test dans la rue de l'abbé Winterer par deux entreprises. Nous attendons encore d'être livré pour les installer en même temps.

Il demande également où en sont les travaux de la sacristie de l'église Saint Ludan. Sur recommandation du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), un fissuromètre a été installé pour surveiller l'activité du terrain.

Le tableau électrique situé dans la sacristie doit être déplacé. Les démarches ont été entreprises et il a été décidé de demander à l'Electricité de Strasbourg un enfouissement des réseaux aériens par la même occasion.

Pour finir, Monsieur ISSENHART demande si le calvaire de la piste cyclable sera rénové. Ce calvaire n'appartient pas à la Commune mais à un particulier. Ce dernier a entrepris les travaux mais ne les a pas encore terminés. Il va lui être demandé de sécuriser le chantier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h02.

**Prochaine séance du conseil municipal : le 14 décembre 2020**

**HIPSHEIM, le 02 novembre 2020**

**Le maire,**

**Philippe ROME**